

CHANCELLERIE

ARRÊTÉ

fixant la répartition des bénéfices de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Genève

Du 3 février 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les propositions de l'Organe cantonal de répartition du produit de la Loterie de la Suisse romande, lors de sa séance du 14 janvier 2010,

Arrête

Article 1

La répartition des bénéfices revenant au canton de Genève est fixée comme suit:

- A. Action sociale / Personnes âgées,** soit: 168 500
- Centre de consultation pour victimes d'infractions LAVI (mise à jour équipement informatique) 50 000
 - Fondation DiDé Dignité en Détenation (renforcement compétences en réalisation de documents d'information sur l'activité) 8 000
 - Genève Tiers-monde (mise à jour instruments de gestion comptable) 6 000
 - Solidarité Femmes (actualisation compétences professionnelles de l'équipe) 104 500
- B. Jeunesse et éducation,** soit: 681 000
- Academia Vivace Ecole de musique (acquisition de matériel pédagogique) 1 000
 - Association Cinématographique (complément 2009 et édition 2010 du festival) 90 000
 - Association de la colonie de vacances du Sacré-Cœur (mise aux normes bâtiment colonie de vacances pour personnes handicapées Cap Loisirs) 400 000
 - Centre protestant de vacances (remplacement chaudière maison de vacances Vallée de Joux) 100 000
 - CODAP - Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme (programme formation des jeunes aux droits humains) 30 000
 - Fédération Protestante des Colonies de Vacances (soutien aux activités) 40 000
 - Office protestant de consultations conjugales et familiales (acquisition de matériel et d'équipement) 20 000
- C. Santé et handicap,** soit: 95 550
- Association Le Relais (journées francophones de la schizophrénie) 10 550
 - Fondation SportSmile (ours et camp d'été lutte contre obésité des jeunes) 50 000
 - Les Aigles de Meyrin, section basketball de Handisport Genève (participation finale coupe d'Europe basket handicap, à Meyrin) 15 000
 - RADIX - Centre de compétence suisse en promotion de la santé et prévention (organisation symposium sur santé, équité et développement durable en milieu scolaire) 20 000
- D. Culture,** soit: 2 104 000
- A.S.M.V. - Association de Soutien à la Musique Vivante (renouvellement sonorisation et éclairage de

- scène et soutien annuel au festival) 100 000
- Accademia d'Archi Ecole de musique (3 concerts jeunes solistes élèves de l'école accompagnés par ensemble instrumental) 2 000
 - Akwaba Music Evidence (concerts afro-world) 5 000
 - Association 2000'7 art et cinéma (film portait artiste plasticien) 20 000
 - Association Art O Danse (tournoi de danse hip-hop) 15 000
 - Association Ballet Junior (création chorégraphique) 20 000
 - Association Brocoliwald (pièce chorégraphique) 15 000
 - Association Cordes Avides (série concerts hebdomadaires) 5 000
 - Association culturelle l'èRe Des Belles (soutien saison 2009-2010) 4 000
 - Association des concerts de la Madeleine (concerts saison 2010) 6 000
 - Association E Collectif (création théâtrale) 20 000
 - Association Festival de Guitare de Versoix (série de 6 concerts) 10 000
 - Association Festival International du Film Oriental FIFOG (5e édition) 10 000
 - Association La Barakason (festival musiques actuelles) 8 000
 - Association Le ciel production (création chorégraphique) 20 000
 - Association Le Poulpe (installation plastique et sonore) 2 500
 - Association Le Terrier (lectures + musique) 12 000
 - Association Les amis du festival champêtre des arts vivants de Rusin (édition 2010 du festival) 15 000
 - Association (Eil-Sud (réalisation film long-métrage) 20 000
 - Association Opéra & Cité (représentations supplémentaires spectacle lyrique de fin d'année au Grand-Théâtre. Ultime soutien) 900 000
 - Association pour le soutien de l'art et de la culture du Moyen-Orient - AFTAB (spectacle danse et musique arabe) 10 000
 - Association pour une Maison de la littérature à Genève - MLG (soirées de lectures par auteurs dans divers espaces) 20 000
 - Association Pour y croire encore (édition 2010 Fête de l'espoir) 45 000
 - Association Russophile du Cinéma (post-production film long-métrage) 20 000
 - Association SingThinkKompanie (projet de recherche musicale et théâtrale) 15 000
 - Association Sturmfrei (spectacle théâtral) 10 000
 - Association Touz'Azimuts (concert jeune compositeur genevois) 5 000
 - Association Zone Lumière (comédie musicale avec adolescents) 10 000
 - BAG - Blues Association de Genève (concerts, jam sessions autour blues) 20 000
 - Carpe Dièse Trio (concerts de musique de chambre) 2 000
 - Cie Krajewski - Georgio Brasey (spectacle théâtral) 5 000
 - Club Libanais de Suisse - ULCM (concert entre OCG et solistes libanais) 15 000
 - Compagnie ad-apte (spectacle théâtral) 10 000
 - Compagnie H+M (complément pour spectacle théâtral) 5 000
 - Concerts Spirituels Genève (festival d'automne et concerts de saison) 25 000
 - Ensemble Cantatio (concerts musique chorale et instrumentale XVI^e et XVIII^e siècles) 10 000
 - Ensemble vocal de Genève (trois concerts) 10 000
 - Fanfane du Château (acquisition matériel musical) 5 000
 - Imagia - Société de production audiovisuelle (film long-métrage documentaire) 10 000
 - L'Atelier Choral (projet pédagogique L'opéra à l'école) 50 000
 - Le Galpon (reconstruction du pavillon) 340 000
 - Orchestre Saint-Jean Genève (Ciné-concert avec orchestre) 8 000
 - Paroisse protestante suisse-allemande (concert de Noël) 4 500
 - Take Off Theatre Company (spectacles de théâtre interactif en anglais) 25 000

- Teatro due punti (création théâtrale) 20 000
 - Théâtre - Les montreurs d'images (spectacle théâtral) 50 000
 - Théâtre des Marionnettes de Genève (création de deux spectacles) 70 000
 - Théâtre Spirale (chantier théâtral décentralisé) 70 000
 - Théâtre-atelier «Turbulence» (spectacle théâtral) 5 000
- E. Formation et recherche,** soit: 115 000
- Association Bancs Publics (Nuit de la science 2010) 60 000
 - Fondation AHEAD (édition de trois volumes de présentation d'œuvres des étudiants) 15 000
 - Université ouvrière de Genève (livre et DVD commémoratifs) 40 000

- F. Conservation du patrimoine,** soit: 335 000
- Association de la ligne fortifiée de la Promenthouse (restauration fortin et réalisation dossier pédagogique pour enfants) 10 000
 - Fondation pour la conservation des temples genevois (restauration extérieure temple de Satigny) 300 000
 - Société d'Etudes Töpffériennes (publication correspondance complète Rodolphe Töpffer) 25 000

- G. Environnement,** soit: 125 000
- Association «PREAU LEMAN» (valorisation et promotion savoir-faire lémanique en matière de gestion durable de l'eau dans le cadre exposition universelle) 100 000
 - Centre de recherche en droit international de l'environnement (atelier et publication sur le droit à l'assainissement d'une publication à la Maison internationale de l'environnement) 10 000
 - Organisation mondiale des yacht-clubs et des ports écologiques - OMYP (opération annuelle nettoyage fond du Léman et réalisation programme environnemental ports de plaisance) 10 000
 - Société botanique de Genève (publication revue vulgarisation scientifique dans domaine de la botanique) 5 000

- H. Divers,** soit: 130 000
- Association Lake Geneva Region (exposition sur épopée multicoques du Léman) 50 000
 - Cinéma Tous Ecrans (construction et aménagement mezzanine pour cohabitation associations organisateurs de festivals cinéma) 80 000
- I. Frais de secrétariat** 289 229
- Total** 4 043 279

Certifié conforme,
La chancellerie d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

constatant l'aboutissement de l'initiative populaire «Pour des allocations familiales dignes de ce nom!» (IN 145)

Du 3 février 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les articles 64 à 68 de la Constitution de la République et canton de Genève; vu les articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982; vu l'article 63, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985,

Arrête

- Les listes de signatures ont été déposées le 4 janvier 2010 à 11 h 45, soit dans le délai légal arrivant à échéance le 4 janvier 2010 à 16 h.
- La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande d'initiative populaire cantonale «Pour des allocations familiales dignes de ce nom!» a donné les résultats suivants:
nombre de signatures annoncées par les déposants 12 800
nombre de signatures contrôlées 11 844
nombre de signatures validées 10 052
- Le nombre de 10 000 signatures exigé par la Constitution pour faire aboutir l'initiative est atteint.
- Le texte de l'initiative et son exposé des motifs est publié, ainsi

que le présent arrêté dans la FAO du vendredi 5 février 2010. Une copie du présent arrêté et de son anexe est transmise au Grand Conseil.

- Les délais de traitement de l'initiative sont les suivants:
• Lancement de l'initiative dans la FAO du mercredi 26 août 2009;
• Arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement de l'initiative, à publier dans la FAO du vendredi 5 février 2010;
• Décision du Grand Conseil au sujet de la validité de l'initiative sur la base du rapport de la commission législative, au plus tard le vendredi 5 novembre 2010;
• Sur la base du rapport de la commission désignée à cette fin, décision du Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative et sur l'opposition éventuelle d'un contreprojet, au plus tard le vendredi 5 août 2011;
• En cas d'opposition d'un contreprojet, adoption par le Grand Conseil du contreprojet, au plus tard le dimanche 5 août 2012.
- Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tribunal administratif dans les 6 jours à partir du lendemain de la publication du présent arrêté.

Certifié conforme,
La chancellerie d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

relatif à l'élection de Monsieur Marc Fuhrmann à la fonction de conseiller municipal de la commune d'Hermance

Du 3 février 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu la démission de Madame Karine Bruchez Gilberto du Conseil municipal d'Hermance; vu la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982; attendu que la majorité des signataires de la liste «Hermance plus» sur laquelle figurait la conseillère municipale démissionnaire a présenté, dans les délais prescrits, une liste portant le nom de Monsieur Marc Fuhrmann,

Arrête

Monsieur Marc Fuhrmann, 1968, Genevois, domicilié 1, ruelle des Grèbes, 1248 Hermance, est proclamé élu sans scrutin à la fonction de conseiller municipal de la commune d'Hermance et son élection est validée. Le délai de recours au Tribunal administratif est de 6 jours, il court dès le lendemain de la publication du présent arrêté.

Certifié conforme,
La chancellerie d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

relatif à la désignation des membres de la Commission électorale centrale (CHA - Z 345)

Du 3 février 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982; vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20),

Arrête

Pour la période du 03.02.2010 au 31.05.2010 la composition de la Commission électorale centrale est la suivante:
Désignés par le Conseil d'Etat:
M. Glassey Olivier - 17.04.1972 - 4 bis, rue des Moraines, 1227 Carouge;
M. Rulfi Pascal - 09.07.1967 - 81, route d'Annecy, 1256 Troinex;
M. Rüttsch Alain - 11.03.1958 - 50, chemin du Champ-Carré, 1256 Troinex;
Mme Tejedor Marie-Eve - 06.01.1976 - 14, rue du Léman, 1201 Genève.
Désignés par le Conseil d'Etat en tant que suppléants:
M. Emery Pascal - 28.01.1955 - 30, chemin des Fiolages, 1285 Athenaz;

M. Anderegg Guy - 21.04.1962 - 8, chemin des Sellières, 1219 Aire.

Elus par le Grand Conseil:
M. Abrezol Robert - 14.08.1927 - 22, rue de Veyrier, 1227 Carouge;

M. Andrié Jacques - 30.01.1952 - 17, avenue de la Foretaille, 1292 Chambésy;
M. Bertschy Michel - 07.07.1960 - 38, chemin de la Petite-Boissière, 1208 Genève;
Mme Burnier Eliane - 09.01.1943 - 12, rue des Sources, 1205 Genève;
M. Duchemin Daniel - 12.08.1945 - 4, chemin de Chaumont, 1232 Confignon;

Mme Michaud Ansermet Eliane - 08.02.1952 - 6, chemin François-Lehmann, 1218 Le Grand-Saconnex;
M. Terrier Samuel - 27.01.1970 - 10, chemin de Cusinand, 1285 Athenaz. La commission est présidée par M. Daniel Ducommun. Les membres de la commission susmentionnée sont soumis au secret de fonction conformément à l'article 11 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du Code pénal suisse. Les membres désignés reçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par le Conseil d'Etat.

Adresse de la commission: Chancellerie d'Etat, secrétariat de la Commission électorale centrale, case postale 3964, 1211 Genève 3, tél. 022 327 22 00, fax 022 327 04 11.

Certifié conforme,
La chancellerie d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

fixant le taux de la subvention cantonale attribuée aux communes pour l'établissement et l'extension du réseau secondaire pour l'année 2010

Du 3 février 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu l'article 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 0.5); vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 novembre 2009 déterminant l'indice général de la capacité financière des communes pour l'année 2010,

Arrête

le taux de la subvention cantonale attribuée aux communes pour l'établissement, la transformation, l'entretien et l'extension du réseau secondaire est le suivant:

1. Aire-la-Ville	38%
2. Anières	15%
3. Avully	39%
4. Avusy	37%
5. Bardonnex	33%
6. Bellevue	29%
7. Bernex	35%
8. Carouge	15%
9. Cartigny	24%
10. Céligny	15%
11. Chancy	40%
12. Chêne-Bougeries	15%
13. Chêne-Bourg	32%
14. Choulex	25%
15. Collex-Bossy	35%
16. Collonge-Bellerive	15%
17. Cologny	15%
18. Confignon	35%
19. Corsier	15%
20. Dardagny	32%
21. Genève	15%
22. Genthod	15%
23. Grand-Saconnex	20%
24. Gy	25%
25. Hermance	15%
26. Jussy	30%
27. Laconnex	32%
28. Lancy	28%
29. Meinier	27%
30. Meyrin	19%
31. Onex	38%
32. Perly-Certoux	28%
33. Plan-les-Ouates	15%
34. Pregny-Chambésy	15%
35. Presinge	15%
36. Puplinge	32%
37. Russin	36%
38. Satigny	15%
39. Soral	34%
40. Thônex	26%
41. Troinex	18%
42. Vaudœuvres	15%
43. Vernier	37%
44. Versoix	37%
45. Veyrier	23%

Certifié conforme,
La chancellerie d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.

SOMMAIRE

CHANCELLERIE D'ÉTAT	2
DCTI	3
DF	3
DSE	3
DIM	4
DSPE	4
POUVOIR JUDICIAIRE	5 à 7
POURSUITES ET FAILLITES	7-8
REGISTRE FONCIER	8
REGISTRE DU COMMERCE	9 à 16
DÉCÈS	11
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	12 à 16